



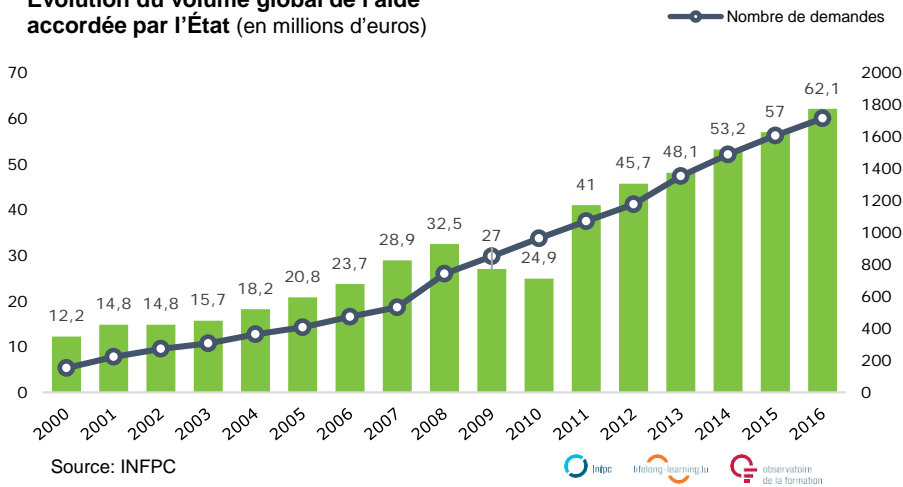
Obtenez votre juste part !
Subsides pour la formation continue

June 2020

La législation en matière de formation professionnelle continue permet aux entreprises légalement établies au Luxembourg et y exerçant principalement leurs activités de bénéficier d'une aide au financement de leurs plans de formation.

L'Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue (« INFPC »), établissement public sous tutelle du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, est notamment en charge de l'instruction des demandes de cofinancement émanant des entreprises qui souhaitent obtenir l'aide financière de l'Etat.

Évolution du volume global de l'aide accordée par l'État (en millions d'euros)



Cofinancement moyen par taille d'entreprise

Taille de l'entreprise	Cofinancement moyen en 2016
1-9	2.800 €
10-19	5.500 €
20-49	9.500 €
50-99	19.800 €
100-249	38.400 €
250-999	122.000 €
1000-...	735.000 €

Source: INFPC



Investissement annuel en formation

① Bilan annuel (rétrospectif)

- Description qualitative et quantitative du plan de formation réalisé.
- Délai d'introduction: 5 mois après la fin de l'exercice d'exploitation (*Exception pour 2020 suite au COVID-19: 31/07/2020).
- Période d'éligibilité du plan de formation basée sur l'année civile allant du 1er Janvier au 31 Décembre.
- Montant effectif de l'investissement en formation
- Versement après acceptation par le ministère.



L'investissement annuel en formation comprend les frais éligibles suivants:

- Frais de salaires des participants et des formateurs internes.
- Frais des formateurs externes.
- Frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.
- Frais de cotisations à des organismes de formation.
- Frais de logiciel de « gestion de la formation ».
- Frais administratifs et de suivi (500€).



Nos services

① Certification

En tant que réviseur d'entreprises, nous pouvons certifier votre rapport final ou bilan annuel. La mission est effectuée selon la norme internationale relative aux services connexes applicables sur la base de procédures convenues (ISRS 4400) et la norme professionnelle émise par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE).

Vos avantages

- Les dossiers que nous revoyons font l'objet d'un traitement prioritaire par le ministère. Vous pouvez ainsi gagner entre 4 et 16 mois de trésorerie grâce au règlement accéléré des subsides.
- Les dossiers revus par nos soins ne font pas l'objet d'une seconde revue exhaustive par le ministère.
- Vous n'avez pas à accompagner votre dossier des pièces justificatives et relatives.
- Nous vous aidons à optimiser la couverture des frais éligibles au cofinancement et donc les subsides octroyés.
- Le montant de la facture du réviseur d'entreprises pour la certification du rapport final ou du bilan annuel est éligible au remboursement.

② Assistance

Ou bien, Deloitte peut vous **aider à préparer votre demande de co-financement**. Plus précisément, notre équipe de conseil en capital humain peut vous aider à:

- **recueillir et documenter** les informations relatives aux formations pour l'année civile 2019,
- **rassembler et à examiner** les documents justificatifs relatifs à ces formations,
- **évaluer la conformité** des informations et des documents recueillis conformément aux conditions de soumission de l'INFPC pour la demande de cofinancement,
- mettre en place une approche systématique pour **organiser et mettre à jour le modèle de collecte d'informations** de l'INFPC tout au long de l'année afin de faciliter les futures demandes.



Types d'aides

L'Etat contribue au coût de l'investissement en formation sous la forme d'une **aide directe**, 15% imposables du coût de l'investissement avec une limite fixée à :

- 20% de la masse salariale totale pour les entreprises de 1 à 9 salariés ;
- 3 % de la masse salariale totale pour les entreprises de 10 à 249 salariés ;
- 2 % de la masse salariale totale pour les entreprises de plus de 249 salariés.

La participation financière de l'Etat est majorée à 20% en ce qui concerne le coût salarial des participants répondant à l'un des critères ci-après, à la date du début de mise en œuvre du plan de formation de l'entreprise :

- pas de diplôme reconnu par les autorités publiques et une ancienneté < 10 ans,
- âge > 45 ans

Un maximum de 80h de catégorie «adaptation en milieu de travail» (par participant) sera éligible, au lieu de 173h auparavant, et cette catégorie sera réservée aux salariés non qualifiés ou aux salariés dont le diplôme n'est pas lié à l'activité exercée.

Les catégories de projets sont prédéfinies:

1. Langues
2. Informatique / Bureautique
3. Management / Gestion des Ressources Humaines
4. Finances / Comptabilité / Droit
5. Qualité / ISO / Sécurité
6. Techniques / Métiers
7. Adaptation au poste de travail (en cas d'embauche, de mutation, de mise à niveau)

Contacts

Audit



Luc Brucher
Partner – Audit & Assurance
+352 451 454 704
lbrucher@deloitte.lu



Bettina Werner
Director - Audit & Assurance
+352 451 453 516
bewerner@deloitte.lu

Advisory & Consulting



Basil Sommerfeld
Partner - PERE Strategy, Business
Design & Operations Transformation
Leader
+352 451 452 646
bsommerfeld@deloitte.lu



Pascal Martino
Partner - Banking
and Human Capital Leader
+352 451 452 119
pamartino@deloitte.lu



Matina Korma
Senior Manager - Human Capital
+352 451 452 3902
skorma@deloitte.lu

Liens utiles

www.infpc.lu

www.lifelong-learning.lu
(simulateur de calcul du cofinancement
disponible)

www.men.public.lu

Sources

Code du Travail (section 2 du chapitre II du titre
IV du Livre V) tel que modifié par la suite

RGD modifié du 22 janvier 2009

Notice explicative 'Accès à l'aide financière de
l'Etat en matière de Formation Professionnelle
Continue' (Novembre 2013, Version 12) établie
conjointement par l'INFPC et le Ministère
de l'Education nationale et de la Formation
professionnelle

Deloitte Luxembourg

20, Boulevard de Kockelscheuer
L-1821 Luxembourg
Grand Duchy of Luxembourg

Tel.: +352 451 451

Fax: +352 451 452 401

www.deloitte.lu

Deloitte refers to one or more of Deloitte Touche Tohmatsu Limited ("DTTL"), its global network of member firms, and their related entities (collectively, the "Deloitte organization"). DTTL (also referred to as "Deloitte Global") and each of its member firms and related entities are legally separate and independent entities, which cannot obligate or bind each other in respect of third parties. DTTL and each DTTL member firm and related entity is liable only for its own acts and omissions, and not those of each other. DTTL does not provide services to clients. Please see www.deloitte.com/about to learn more.

Deloitte is a leading global provider of audit and assurance, consulting, financial advisory, risk advisory, tax and related services. Our global network of member firms and related entities in more than 150 countries and territories (collectively, the "Deloitte organization") serves four out of five Fortune Global 500® companies. Learn how Deloitte's approximately 312,000 people make an impact that matters at www.deloitte.com.

This communication contains general information only, and none of Deloitte Touche Tohmatsu Limited ("DTTL"), its global network of member firms or their related entities (collectively, the "Deloitte organization") is, by means of this communication, rendering professional advice or services. Before making any decision or taking any action that may affect your finances or your business, you should consult a qualified professional adviser.

No representations, warranties or undertakings (express or implied) are given as to the accuracy or completeness of the information in this communication, and none of DTTL, its member firms, related entities, employees or agents shall be liable or responsible for any loss or damage whatsoever arising directly or indirectly in connection with any person relying on this communication. DTTL and each of its member firms, and their related entities, are legally separate and independent entities.